



MAIRIE DE

GRAMBOIS

COMPTE RENDU
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

Procès-verbal de séance du 18 septembre 2014

Deux objections formulées.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Taxe d'aménagement – Vote du taux

Monsieur Yves KERKHOVE explique que la taxe d'aménagement qui remplace la TLE est déjà en vigueur sur la commune, au taux de 5%. Il y a lieu de délibérer pour sa reconduction d'année en année et pour redéfinir le taux. Le Président de séance propose de reconduire les mêmes taux et conditions que la précédente délibération en date du 25 août 2011.

3 voix contre - 11 voix pour.

La reconduction de la taxe d'aménagement au taux de 5% et aux conditions fixées par la délibération du 25 août 2011 est adoptée à la majorité.

Modifications tarifs cantine et garderie

Monsieur le Président de séance rappelle le tarif actuel de la cantine scolaire. Le repas coûte 2.30 €. Il propose de faire passer le prix du repas à 2.50 €, et précise que la différence représente une très faible augmentation sur 6 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de passer le prix du repas à la cantine scolaire à 2.50 € à compter du 1^{er} janvier 2015.

En ce qui concerne le tarif de la garderie périscolaire. Il annonce qu'il est toujours à 1€ par jour et par enfant. Il propose d'appliquer un tarif différent selon les situations familiales. Les enfants dont les 2 parents travaillent pourraient être facturés à 1.50 € par jour et par enfant, pour les autres familles le tarif facturé serait de 3€.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de tarif avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

3 voix contre - 11 voix pour.

Tarifs acceptés à la majorité.

Décisions modificatives

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que comme chaque fin d'année, il y a lieu de faire des virements de compte à compte pour que le budget de la commune soit au plus près de la réalité en fonction des dépenses nouvellement engagées.

Lecture est faite des réajustements.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les décisions modificatives énumérées.

Projet d'extension – mise en sécurité - DUP

Monsieur Yves KERKHOVE annonce un projet de mise en sécurité de l'entrée de village aux abords de la RD 122. Le conseil municipal est entièrement favorable à cette opération.

Le président de séance précise qu'avant la Déclaration d'Utilité Publique, des négociations amiables seront engagées avec les propriétaires et précise aussi que la DUP sera lancée « si besoin est », donc uniquement si les négociations n'aboutissent pas.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

3 voix contre - 1 abstention - 10 voix pour.

Le principe de lancement de la DUP en cas d'échec des négociations, pour la mise en sécurité des abords de la RD 122, entrée de village, est adopté à la majorité.

Protocole ACTES

Le Président expose qu'il y a lieu de signer un avenant à la convention déjà signée avec l'Etat pour la télétransmission des actes administratifs, budgétaires et urbanistiques.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer l'avenant à la convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Visite de Madame GERONIMI, nouvelle sous-préfète d'Apt,
- Hommage à Pierre GRAILLE les 20 et 21 décembre en collaboration avec La Poste, des timbres relatifs à son œuvre seront mis en circulation.
- Téléthon 5,6 et 7 décembre. Plusieurs associations travaillent en collaboration pour le bon déroulement de cette manifestation. Programme largement diffusé.
- Mise aux normes des compteurs d'eau dans le village. Quelques réclamations sont faites sur le manque de finesse des finitions.

Nom du document : CR_Seance_24_IX_14.docx

Répertoire : F:

Modèle :

C:\Users\Rainbow\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\Nor

mal.dotm

Titre :

Sujet :

Auteur : COMPTABILITE

Mots clés :

Commentaires :

Date de création : 02/12/2014 17:32:00

N° de révision : 4

Dernier enregistr. le : 02/12/2014 18:03:00

Dernier enregistrement par : URBANISME

Temps total d'édition : 3 Minutes

Dernière impression sur : 02/12/2014 21:40:00

Tel qu'à la dernière impression

Nombre de pages : 2

Nombre de mots : 548 (approx.)

Nombre de caractères : 3 020 (approx.)